

# La Météorite

## APPART'HÔTEL

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

-----

LOCATION D'APPARTEMENTS MEUBLES POUR SEJOURS

DE COURTE OU MOYENNE DUREE

#### **I. DISPOSITIONS GENERALES.**

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue. En tout état de cause, la durée du séjour ne pourra excéder une période continue de 6 mois. D'autre part, il lui est interdit toute domiciliation dans les lieux à titre privé ou professionnel.

#### **II. RESERVATION.**

La réservation d'un logement n'est valable qu'après acceptation par « La Météorite ». La confirmation de la réservation reste à notre entière discrétion. De plus, la réservation, pour être ferme, doit être suivie du paiement de la totalité de la réservation. Les réservations effectuées plus de 2 jours avant la date prévue d'arrivée devront nécessairement être garanties par une carte de crédit émise par un établissement réputé et en cours de validité. Toute réservation est conditionnée par l'acceptation des présentes conditions générales de vente par le client.

#### **III. CONDITIONS DE PAIEMENT.**

Le jour de l'arrivée du client, « La Météorite » délivre les codes d'accès contre le paiement d'une caution dont le montant est fixé à 250€. En cas de prolongation de séjour, le prix de la nouvelle période est payable d'avance. Le départ anticipé ne donne lieu à aucun remboursement. Dans le cas où il a été convenu que le paiement du séjour serait effectué par un tiers, le client demeure personnellement responsable du paiement en question.

#### **IV. PRIX.**

Les prix s'entendent toutes taxes comprises. Ils incluent la mise à disposition du logement, charges comprises (eau, électricité, chauffage..) Le prix de la nuitée n'inclut pas les petits déjeuners. Les prix sont révisibles sans préavis et les éventuelles prestations en option ne sont pas incluses dans le prix.

#### **V. ANNULATION.**

Toute annulation devra être notifiée par écrit à «La Météorite ». La date effective d'une annulation sera la date de réception de celle-ci par « La Météorite ».

- L'annulation avant le début du séjour, si celle-ci intervient plus de 48 heures avant le début du séjour, 50% des sommes versées restent acquises à « La Météorite ».
- Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le début du séjour, la totalité des sommes versées restent acquises à « La Météorite ».
- Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et « La Météorite » peut disposer du ou des logements loués. Les sommes versées restent acquises à « La Météorite ».
- Pour les séjours de 30 nuits et plus, le client pourra mettre fin au présent contrat de manière anticipée moyennant le respect d'un préavis de prévenance de 30 jours notifié par écrit.

#### **VI. OBLIGATIONS DU RESIDENT.**

Le logement est disponible **à partir de 15H00** le jour de la réservation, et doit être libéré **au plus tard à 10H00** le dernier jour de la réservation. Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination, en personne raisonnable et prudente. Un inventaire figure dans chaque logement. Le client devra en vérifier l'exactitude et la qualité dès son arrivée et signaler à « La Météorite » toute anomalie, objets manquants ou dégradés, le cas échéant, dans les 4 heures suivant son arrivée. Lors de son départ, un l'inventaire et l'état de propreté du logement feront l'objet d'un contrôle. Tout manque à l'inventaire ou dommage causé au logement sera facturé au client, **ce que le client accepte expressément.** « La Météorite » se réserve le droit de pénétrer dans les lieux loués pour l'entretien ou la sécurité des biens et des personnes. A la fin du séjour, le client devra rendre le logement propre et en ordre, à défaut une remise en état lui sera facturée.

## **VII. RESPONSABILITE.**

La responsabilité de « La Météorite » ne pourra être engagée en cas de vols ou de dégradations d'effets personnels à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. La responsabilité de « La Météorite » ne pourra pas non plus être recherchée en cas de dépassement de la capacité d'accueil du logement par le client.

## **VIII. RESILIATION.**

A défaut de paiement au terme convenu et/ou en cas de manquement à ses obligations, et notamment en cas de maintien dans les lieux au delà de la période contractuelle, « La Météorite » pourra interdire l'accès aux locaux par tout moyen, et tiendra les effets personnels du client à sa disposition, ce que le client reconnaît et accepte.

## **IX. ANIMAUX.**

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement. La présence d'animaux familiers malgré le refus de « La Météorite », entraînera la rupture immédiate du présent contrat.

## **X. LITIGES OU RECLAMATIONS.**

A défaut d'accord entre le client et « La Météorite », les tribunaux compétents pour tout litige sont les tribunaux de COLMAR.